



**NAFTA** Secretariat  
Secrétariat de l'**ALÉNA**  
Secretariado del **TLCAN**

**Rapport ministériel sur le rendement**

**Période se terminant le 31 mars 2005**

---

L'honorable James Scott Peterson  
Ministre du Commerce international

## *Table des matières*

### **SECTION 1 – VUE D’ENSEMBLE**

<b>1.1</b>	<b>Message du Ministre .....</b>	<b>1</b>
<b>1.2</b>	<b>Déclaration de la direction .....</b>	<b>2</b>
<b>1.3</b>	<b>Renseignements d’ordre général .....</b>	<b>3</b>
	<b>1.3.1 Raison d’être.....</b>	<b>3</b>
	<b>1.3.2 Organisations associées .....</b>	<b>3</b>
	<b>1.3.3 Risques et défis .....</b>	<b>4</b>
	<b>1.3.4 Ressources financières et humaines .....</b>	<b>4</b>
<b>1.4</b>	<b>Rendement global de l’organisme .....</b>	<b>5</b>
<b>1.5</b>	<b>Importance des priorités de l’organisme pour la population canadienne ....</b>	<b>5</b>

### **SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

<b>2.1</b>	<b>Engagements relatifs aux plans et aux priorités .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2</b>	<b>Stratégie de mesure du rendement.....</b>	<b>9</b>
<b>2.3</b>	<b>Réalisations.....</b>	<b>9</b>
	<b>2.3.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités .....</b>	<b>12</b>
	<b>2.3.2 Procédure administrative impartiale et équitable .....</b>	<b>12</b>
	<b>2.3.3 Collaboration plus étroite à l’échelle nationale et internationale....</b>	<b>13</b>
	<b>2.3.4 Service d’excellente qualité .....</b>	<b>13</b>
	<b>2.3.5 Transparence et responsabilité accrues.....</b>	<b>14</b>
	<b>2.3.6 Efficacité opérationnelle.....</b>	<b>15</b>
<b>2.4</b>	<b>Rendement financier.....</b>	<b>15</b>

### **SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR L’ORGANISME**

<b>3.1</b>	<b>Aperçu.....</b>	<b>17</b>
<b>3.2</b>	<b>Qui sommes-nous ? .....</b>	<b>18</b>
<b>3.3</b>	<b>Où sommes-nous ? .....</b>	<b>18</b>
<b>3.4</b>	<b>Comment sommes-nous organisés ?.....</b>	<b>18</b>
<b>3.5</b>	<b>Rôles... ..</b>	<b>19</b>
<b>3.6</b>	<b>Politiques sur les voyages .....</b>	<b>19</b>
<b>3.7</b>	<b>Tableau des responsabilités.....</b>	<b>19</b>

<b>ANNEXE A – Mandat du Secrétariat de l’ALÉNA .....</b>	<b>21</b>
--	-----------

<b>ANNEXE B – Principes directeurs .....</b>	<b>22</b>
--	-----------

<b>COMMENT NOUS JOINDRE.....</b>	<b>23</b>
----------------------------------	-----------

## **SECTION 1 – VUE D'ENSEMBLE**

### **1.1 Message du Ministre**

Plus de dix ans après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, il n'y a guère place au doute : cet accord a été extrêmement bénéfique pour le Canada. Il a stimulé la croissance, élevé les niveaux de vie et contribué à la création d'emplois plus nombreux et plus rémunérateurs; il a en outre apporté des prix compétitifs et de meilleurs choix aux consommateurs.

Les multiples mécanismes de règlement des différends constituent l'une des caractéristiques les plus importantes de l'ALÉNA. Cependant, comme l'a affirmé à maintes reprises le premier ministre Martin, pour préserver l'intégrité de l'ALÉNA, toutes les parties doivent respecter les décisions rendues par les groupes spéciaux constitués en vertu de l'Accord et les mettre en œuvre en bonne et due forme et rapidement. En ma qualité de ministre du Commerce international, j'ai saisi toutes les occasions qui se sont présentées à moi pour faire valoir ce point de vue.

Lors de l'assemblée annuelle de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA qui s'est tenue le 16 juillet 2004 à San Antonio, j'ai affirmé de nouveau à mes homologues des États-Unis et du Mexique que les parties à l'ALÉNA doivent faire preuve de volonté politique pour assurer le respect des résultats exprimés par les groupes spéciaux chargés du règlement des différends, afin de protéger l'intégrité de l'Accord. À la même occasion, nous avons réitéré notre engagement à l'égard de la bonne mise en œuvre des dispositions relatives au règlement des différends. De plus, le Canada continue de diriger les travaux exploratoires des trois parties signataires sur diverses améliorations procédurales visant ces mécanismes.

Il est tout aussi important que le Secrétariat de l'ALÉNA, qui administre les dispositions relatives au règlement des différends, ait un mode de fonctionnement efficace. Le présent rapport souligne le travail de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, qui, au cours de l'année venant de s'écouler, a participé à l'administration conjointe de 17 examens de groupes spéciaux, sur des sujets aussi divers que le bois d'œuvre, le magnésium et les stores vénitiens en bois.

Au vu des défis qui nous attendent, nous continuerons à chercher des moyens de renforcer nos relations commerciales avec nos partenaires de l'ALÉNA, d'assurer le respect des règles de l'ALÉNA et de résoudre les différends. J'encourage la Section canadienne à continuer d'offrir ses services de haut niveau dans l'administration des mécanismes de règlement des différends au titre de l'ALÉNA.

---

L'honorable James Scott Peterson  
Ministre du Commerce international

## 1.2 Déclaration de la direction

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2004-2005 du Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadien.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenu dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada*:

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans le guide;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée du ministère;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées les Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

---

François Raynauld, Ph.D.  
Secrétaire,  
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

---

Date

## 1.3 Renseignements d'ordre général

### 1.3.1 Raison d'être

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pour objectif prioritaire d'assurer un niveau élevé de service indépendant et impartial dans l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, conformément à l'article 2002, afin que toutes les parties prenantes puissent continuer de profiter des avantages du libre-échange.

Le mandat de la Section canadienne a été élargi en 1997 et de nouveau en 2002 de manière à englober l'administration des processus de règlement des différends convenus dans les accords commerciaux suivants :

- L'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI),
- L'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC) et
- L'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR).

Les lois suivantes régissent le travail de la Section canadienne :

- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *la Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*

### 1.3.2 Organisations associées

Le Secrétariat de l'ALÉNA se compose des sections nationales canadienne, étasunienne et mexicaine. Selon l'article 1908 de l'ALÉNA, les secrétaires du Secrétariat de l'ALÉNA assureront conjointement le soutien administratif des groupes spéciaux ou des comités. Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

De plus, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fait partie des nombreuses organisations du Canada et des autres pays membres de l'ALÉNA qui jouent un rôle dans le domaine du commerce international. Sans lien de dépendance avec les autres institutions fédérales, ce n'est que par la collaboration

qu'elle peut atteindre son résultat stratégique. C'est pourquoi elle entretient des relations directes avec les personnes figurant sur la liste fournie par les gouvernements des pays parties à l'ALÉNA (liste d'experts en droit commercial international agissant comme membres des groupes spéciaux institués pour le règlement des différends), ainsi qu'avec les membres des groupes spéciaux eux-mêmes (arbitres des différends), les conseillers juridiques des parties à un différend, les organismes chargés des enquêtes (organismes gouvernementaux dont les décisions sont examinées par les groupes spéciaux) et les représentants des Parties à l'Accord.

### 1.3.3 Risques et défis

Les activités du Secrétariat de l'ALÉNA se déroulent dans un contexte où coexistent les traditions culturelles, commerciales, linguistiques et juridiques de trois pays. La gestion de la participation canadienne aux activités de cet organisme trinational doit se faire selon les politiques et les pratiques du gouvernement du Canada, tout en s'harmonisant avec les pratiques administratives de ses partenaires étasunien et mexicain. Les nouvelles initiatives (celle de la Gestion de l'information du gouvernement ou GIG au Canada, par exemple) nécessitent souvent des consultations et des négociations poussées avant d'être mises en œuvre, car les trois sections du Secrétariat de l'ALÉNA doivent arriver à un accord.

### 1.3.4 Ressources financières (en milliers de dollars)

2004-2005 Dépenses prévues	2004-2005 Dépenses totales autorisées	2004-2005 Dépenses réelles
2 972 \$	3 014 \$	1 646 \$

#### Ressources humaines

2004-2005 Prévu	2004-2005 Réel	2004-2005 Écart
14 ETP	13 ETP	- 1 ETP

## 1.4 Rendement global de l'organisme

**Tableau 1 : Sommaire du rendement**

Résultat stratégique	Priorités	Type de priorité	Dépenses prévues	Dépenses réelles <sup>1</sup>	Résultat <sup>2</sup>
Des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiens et aux Canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de l'ALÉNA qui traitent avec le Canada.	Soutien aux groupes spéciaux et aux comités	Courante	1 122	675	Attentes satisfaites
	Procédure administrative impartiale et équitable	Courante	47	35	Attentes satisfaites
	Collaboration nationale et internationale	Courante / nouvelle	228	154	Attentes dépassées
	Transparence et responsabilité	Courante / nouvelle	275	196	Attentes satisfaites
	Efficacité opérationnelle	Courante / nouvelle	457	232	Attentes satisfaites
	Service d'excellente qualité	Courante / nouvelle	597	329	Attentes satisfaites
	Intégration de mécanismes appropriés pour moderniser la fonction de contrôleur	Courante / nouvelle	25	25	Attentes satisfaites

<sup>1</sup> Le coût comprend les dépenses du programme ainsi que les traitements et les avantages sociaux.

<sup>2</sup> Voir la partie 2.2, *Stratégie de mesure du rendement*, et la partie 2.3, *Réalisations*.

## 1.5 Importance des priorités de l'organisme pour la population canadienne

Parce qu'il est un des pays les plus actifs sur les marchés mondiaux, le Canada tire d'immenses avantages des accords régissant le commerce et la résolution des différends commerciaux. Par son programme, la Section canadienne offre un service lié de très près à la prospérité économique, un des fondements de la politique étrangère du Canada, laquelle insiste sur l'importance de résoudre les différends commerciaux à partir de règles établies afin d'encadrer sa politique commerciale et ses relations d'affaires. L'activité du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA sert donc l'intérêt public en assurant une administration rapide, impartiale et peu coûteuse des processus de règlement des

différends commerciaux. Les exportateurs canadiens ont ainsi l'assurance que des règles sont en place pour assurer un traitement équitable à leurs produits et qu'il existe des mécanismes permettant de régler dans l'impartialité les rares différends qui surgissent.



## SECTION 2 – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

### 2.1 Engagements relatifs aux plans et aux priorités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul résultat stratégique à atteindre, à savoir :

Des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiennes et aux Canadiens qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de l'ALÉNA qui traitent avec le Canada.

Pour atteindre son résultat stratégique, le Secrétariat de l'ALÉNA a fait de l'administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux la principale activité de son programme, laquelle comporte des sous-activités :

- Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités
- Procédure administrative impartiale et équitable
- Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale
- Transparence et responsabilité
- Efficacité opérationnelle
- Service d'excellente qualité

Ce sont les mêmes priorités qui figurent dans l'Architecture des activités du programme (AAP) de la Section canadienne. À cet effet, deux activités sont reliées au programme : la première concerne les procédures elles-mêmes de règlement des différends et la seconde, les services organisationnels donnés en appui à la gestion de ces procédures. Ces deux activités de programme comportent chacune trois sous-activités, à savoir :

- Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux
  - Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités
  - Procédure administrative impartiale et équitable
  - Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale
- Services organisationnels
  - Gestion de l'information
  - Services financiers
  - Technologies de l'information.

Le schéma logique qui suit montre les rapports entre les activités de la Section canadienne et la réalisation de son résultat stratégique. Il illustre la façon dont les ressources et les activités sont liées aux extrants et aux résultats escomptés, ainsi qu'aux résultats intermédiaires et au résultat final.

**Tableau 2 : Schéma logique**

<b>RÉSULTAT STRAGÉGIQUE</b>			
Des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiennes et aux Canadiens qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de l'ALÉNA qui traitent avec le Canada.			
<b>RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du soutien aux groupes spéciaux et aux comités</li> <li>• Procédure administrative impartiale et équitable</li> <li>• Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale</li> <li>• Service d'excellente qualité</li> <li>• Transparence et responsabilité accrues</li> <li>• Efficacité opérationnelle</li> </ul>			
<b>PLANS ET PRIORITÉS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux groupes spéciaux et aux comités</li> <li>• Procédure administrative impartiale et équitable</li> <li>• Collaboration nationale et internationale</li> <li>• Transparence et responsabilité</li> <li>• Efficacité opérationnelle</li> <li>• Service de qualité</li> </ul>			
<b>PROGRAMMES, PRODUITS ET RESSOURCES</b>			
<b>Programme</b>	<b>Produits</b>	<b>Dépenses réelles (en milliers de dollars)</b>	<b>Ressources humaines</b>
<b>Administration du règlement de différends</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A administré 31 recours à des groupes spéciaux</li> <li>• A administré deux recours devant des comités de contestation extraordinaire</li> <li>• A publié 12 décisions de groupes spéciaux</li> </ul>	1 646	13

## 2.2 Stratégie de mesure du rendement

En 1994, la Section canadienne a réalisé, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, une enquête de référence complète sur ses services et sur la satisfaction des parties prenantes. À la fin de chaque examen effectué par un groupe spécial, elle vérifie la satisfaction à l'égard de ses services en leur demandant de remplir un questionnaire de suivi. Les aspects les plus importants du service à évaluer sont :

- la satisfaction en ce qui concerne l'exactitude, l'utilité et la qualité de l'information reçue;
- l'objectivité de l'information fournie;
- les avis donnés par les cadres sur les mécanismes de règlement des différends, les règles de procédure et le Code de conduite;
- la facilité d'accès au personnel;
- l'indépendance;
- l'organisation des audiences et des réunions des groupes spéciaux et des conférences téléphoniques.

En recueillant des commentaires sur ses services, la Section canadienne peut les changer au besoin et maintenir des normes élevées.

Aussi, à l'occasion des réunions tenues régulièrement avec la direction et d'autres réunions de planification stratégique, les membres du personnel s'expriment sur le programme et les activités de la Section.

Enfin, la Section canadienne a à coeur de servir les Canadiens et les Canadiennes dans le respect des plus hautes normes d'éthique, comme le montrent ses principes directeurs (voir l'annexe A).

## 2.3 Réalisations

Au cours de l'exercice 2004-2005, les trois sections nationales du Secrétariat ont administré en tout 33 causes portées devant un groupe spécial (dont deux portées devant un Comité de contestation extraordinaire). Elles ont publié 12 décisions. Dans trois cas, les parties ont abandonné les procédures d'un commun accord, et deux affaires ont été résolues. Les autres étaient toujours en instance au 31 mars 2005.

### Sommaire 2004-2005

Affaires abandonnées	3
Affaires résolues	2
Décisions publiées	12
Affaires en instance au 31 mars 2005	28

L'historique des examens est affiché sur le site Internet du Secrétariat de l'ALÉNA à <http://www.nafta-sec-alena.org>.

Plus particulièrement, la Section canadienne a administré avec ses pendants étasunien et mexicain les dossiers suivants soumis à l'examen d'un groupe spécial :

- stores vénitiens et lamelles en bois originaires ou exportés du Mexique
- magnésium pur en provenance du Canada (résultat final du réexamen d'ensemble de l'ordonnance en matière de droit antidumping)
- magnésium en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping)
- produits d'acier plat au carbone en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (dumping)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (droits compensateurs)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (risque de dommage sensible)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (résultats finals de la révision administrative relative aux droits compensateurs et annulation de certains examens individuels d'entreprises)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision définitive positive révisée en matière de droits compensateurs)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision en vertu de la section 129(a)(4) du *Uruguay Round Agreements Act*)
- certains produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (décision relative aux droits antidumping en vertu de la section 129 du *Uruguay Round Agreements Act*)
- fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (dommage)
- blé dur et blé de force roux de printemps en provenance du Canada (droits compensateurs)
- blé de force roux en provenance du Canada (dommage)
- magnésium allié en provenance du Canada (droits compensateurs – examen concernant un nouvel exportateur)
- magnésium pur en provenance du Canada (recours au Comité de contestation extraordinaire)
- certains produits de bois d'oeuvre résineux en provenance du Canada (recours au Comité de contestation extraordinaire).

Pendant l'année visée, le Secrétariat a fourni en particulier différents services : traduction et interprétation, distribution de documents, tenue de dossiers, conservation

et distribution des dossiers des affaires résolues (examens effectués par des groupes spéciaux). Il s'est également occupé de l'organisation matérielle des réunions et des audiences des groupes spéciaux, il a fourni des services d'administration et de comptabilité et il a dispensé des conseils sur les règles de procédure et le Code de conduite aux participants, aux membres des groupes spéciaux et à leurs assistants.

Le tableau suivant présente le résultat stratégique et les activités du programme, ainsi qu'un résumé des résultats escomptés et des résultats obtenus de la Section canadienne.

**Tableau 3 : Sommaire du rendement par résultat stratégique**

Résultat stratégique	Activités du programme	Résultats escomptés	Objectif	Origine des données	Résultats obtenus <sup>1</sup>
Des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiennes et aux Canadiens qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de l'ALÉNA qui traitent avec le Canada.	Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du soutien aux groupes spéciaux et aux comités</li> <li>• Procédure administrative impartiale et équitable</li> <li>• Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale</li> <li>• Service d'excellente qualité</li> <li>• Transparence et responsabilité accrues</li> <li>• Efficacité opérationnelle</li> </ul>	Au moins 80 % de nos clients disent être tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a appliqué les dispositions relatives au règlement des différends de façon à garantir l'impartialité, l'équité et la sécurité de la procédure administrative.	<p>Questionnaire de suivi sur les normes de service</p> <p>Mises à jour régulières aux réunions de la direction et aux autres réunions de planification stratégique</p>	<p>100 % de nos clients ont été au moins très satisfaits, dans l'ensemble, des services donnés par la Section canadienne.</p> <p>Nos clients estiment que la Section canadienne a en place le programme, les systèmes et les procédures voulus pour administrer le mécanisme de règlement des différends. Voici l'évaluation que les clients ont faite de ses services de soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exactitude de l'information (80 %)</li> <li>• impartialité (80 %)</li> <li>• adaptation aux besoins (80 %)</li> <li>• accessibilité (100 %)</li> <li>• opportunité (100 %)</li> <li>• indépendance (80 %).</li> </ul> <p>Cette année, 75 % des membres des groupes spéciaux voudraient encore agir en cette capacité. Selon la plupart des personnes interrogées, l'expérience positive qu'a été leur relation de travail avec la Section canadienne en est une des raisons. Un membre d'un groupe spécial a fait le commentaire suivant :</p> <p><i>« Si tous les organismes et ministères offraient des services de la qualité de ceux offerts par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, les citoyens auraient un très haute opinion de la fonction publique canadienne. »</i></p>

<sup>1</sup> Voir la section 2.2, Stratégie de mesure du rendement

### **2.3.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités**

L'activité première de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est d'administrer les différends commerciaux rapidement et de façon équitable et efficace. Les principales tâches associées à cette activité sont : la gestion des dossiers d'examen, le soutien administratif, technique et logistique aux groupes spéciaux et aux comités, et l'administration d'un greffe de type judiciaire, comparable à celle effectuée par d'autres greffes de cours supérieures au Canada.

À cette fin, la Section canadienne :

- a planifié et coordonné les activités voulues pour apporter un soutien logistique à tous les groupes spéciaux et comités;
- a effectué des recherches relatives aux requêtes, réponses et ordonnances à l'intention des groupes spéciaux et des comités;
- a effectué des recherches et des analyses se rapportant aux mécanismes de règlement des différends commerciaux afin de réunir tous les documents pertinents relatifs à la résolution d'une dispute échangés entre l'autorité chargée de l'enquête et le groupe spécial (pour affichage éventuel dans le site web trinational du Secrétariat).

### **2.3.2 Procédure administrative impartiale et équitable**

Pour assurer sa propre efficacité, le Secrétariat de l'ALÉNA doit absolument être indépendant vis-à-vis les gouvernements des trois pays parties à l'Accord. C'est grâce à cette indépendance qu'il peut offrir des conseils objectifs, des renseignements exacts et un soutien administratif opportun aux experts des groupes spéciaux qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis.

À cette fin, la Section canadienne :

- a appliqué des procédures et des politiques administratives justes et équitables, régies par les règles et règlements et par les principes juridiques s'appliquant aux délibérations;
- a administré un registre de type judiciaire pour l'enregistrement et la distribution des plaidoiries relatives aux examens des groupes spéciaux;
- a veillé à ce que les membres des groupes spéciaux et du personnel se conforment aux Règles de procédure et au Code de conduite (à l'intention des employés en particulier, deux conférences internes ayant pour objectif l'application des principes directeurs de la fonction publique relatifs aux valeurs et à l'éthique, ont été organisées).

### **2.3.3 Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale**

Pour s'acquitter de son mandat, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA doit impérativement collaborer avec les autres sections nationales à la mise au point de politiques et de programmes propres à faciliter le fonctionnement des mécanismes de règlement des différends.

À cette fin, la Section canadienne :

- a coordonné, avec les deux autres sections nationales, le travail des groupes spéciaux de règlement des différends. L'exercice a été marqué par trois différends sur le bois d'oeuvre remontant à 2002 qui ont opposé le Canada et les États-Unis. La Section canadienne a également administré deux importants dossiers sur le magnésium et le bois d'oeuvre qui ont été portés devant un Comité pour contestation extraordinaire. Ces différends continuent de susciter beaucoup d'intérêt au Canada. Comme pour les autres disputes, la Section canadienne a bien entendu apporté le soutien administratif habituel à celles-ci;
- a collaboré avec le Groupe de travail chargé du règlement extrajudiciaire des différends (RED) pour ajouter le site RED au site Internet trilatéral de l'ALÉNA;
- a pris part aux activités du Groupe de travail sur le fonctionnement du chapitre 19 de l'ALÉNA, et a engagé les Parties à tenir des conférences téléphoniques en guise de suivi aux réunions officielles afin de prendre des décisions plus rapidement (le Groupe de travail comprend des représentants des Parties à l'Accord, des organismes d'enquête et des trois sections nationales du Secrétariat);
- a consulté d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et est restée en liaison avec eux pour s'acquitter de ses fonctions selon son mandat.

### **2.3.4 Service d'excellente qualité**

Les réalisations sont axées sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, qui servent à la mise au point et à l'amélioration des systèmes et des processus, ainsi que sur l'investissement dans le perfectionnement du personnel et sur l'apprentissage en milieu de travail, afin de maintenir un service de la plus haute qualité.

- Pendant l'exercice 2004-2005, la Section canadienne a continué de miser sur l'apprentissage. Elle a investi près de 58 000 \$ en formation et en cours afin de maintenir sa haute compétence dans le domaine de l'administration du règlement des différends commerciaux;
- La Section canadienne a continué de surveiller le degré de satisfaction des clients en réalisant des sondages à la fin des examens des groupes spéciaux;
- Elle a également continué d'enrichir sa bibliothèque qui contient des livres et autres publications traitant de règlement des différends et de commerce international. Elle a investi dans ce but près de 25 000 \$ au cours de l'exercice. La localisation de ces titres en un seul endroit est unique en son genre et ils sont à la disposition des membres des groupes spéciaux, des étudiants et des universitaires qui font des recherches (voir la section 2.3.6).

### **2.3.5      Transparence et responsabilité accrues**

Cette priorité suppose qu'on encourage le développement d'une culture organisationnelle qui consacre le principe de la transparence des processus de gestion et de la reddition de comptes à la Commission du libre-échange, au gouvernement et au public. Elle nécessite également de prêter assistance à la Commission du libre-échange lors de la sélection des membres des groupes spéciaux et de l'exécution de tâches non liées au règlement des différends, telle la participation au Groupe de travail sur le fonctionnement du chapitre 19 de l'ALÉNA.

À cette fin, la Section canadienne :

- a contribué à faire connaître les objectifs et les réalisations du Canada dans le domaine du libre-échange à tous les paliers de gouvernement, dans le secteur privé, dans le secteur communautaire et auprès des particuliers et des médias grâce à des communications efficaces, qui ont en particulier été le fait de son secrétaire;
- a apporté des changements au site Internet du Secrétariat de l'ALÉNA en y ajoutant de nouvelles fonctions à l'outil de recherche afin d'améliorer les résultats de celles-ci, conformément à son engagement à bonifier sans cesse ses services et l'information qu'elle donne;
- a remis en temps voulu des rapports financiers exacts.



### 2.3.6 Efficacité opérationnelle

La Section canadienne apporte aux groupes spéciaux avec lesquels elle travaille un soutien administratif d'ordre financier et coordonne par conséquent, avec les autres sections nationales, le paiement et le remboursement de toutes les dépenses liées aux examens des groupes spéciaux.

À cette fin, la Section canadienne :

- a apporté un soutien administratif d'ordre financier aux groupes spéciaux et aux comités;
- a numérisé les documents relatifs aux examens des groupes spéciaux conservés au Canada, et les a versés dans sa base de données du Système d'information du greffe interrogeable par Internet. Au moment de la rédaction du présent rapport, elle continuait de consulter les deux autres sections nationales au sujet de la numérisation de tous les documents d'examen des groupes spéciaux reçus depuis 1989 et 1994;
- a poursuivi l'application de la norme ISO 9001:2000 à ses opérations de base pour rencontrer l'étape de la pré-vérification;
- a mis à la disposition du grand public la collection de son centre de référence grâce à une entente de prêt conclue avec les bibliothèques municipales (consulter [http://www.nafta-sec-alena.org/Canada/index\\_f.aspx?ArticleId=534](http://www.nafta-sec-alena.org/Canada/index_f.aspx?ArticleId=534)).

## 2.4 Rendement financier

Tableau 1

Sommaire des crédits approuvés (en milliers de dollars)				
Crédit		2004-2005		
		Dépenses prévues	Dépenses totales autorisées	Dépenses réelles 2004-2005
	<b>Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA</b>			
15	Dépenses du programme	2 751	2 864	<b>1 496</b>
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	221	150	<b>150</b>
	<b>Total</b>	2 972	3 014	<b>1 646</b>

**Tableau 2**

<b>Comparaison par année des dépenses prévues et des dépenses réelles (en milliers de dollars)</b>					
<b>2004-2005</b>					
	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses totales autorisées 2004-2005	Dépenses réelles 2004-2005
Administration du règlement des différends	<b>2 085</b>	<b>2 119</b>	<b>2 972</b>	<b>3 014</b>	<b>1 646</b>
<b>Total</b>	<b>2 085</b>	<b>2 119</b>	<b>2 972</b>	<b>3 014</b>	<b>1 646</b>

**Tableau 3**

<b>Coût net du programme (en milliers de dollars)</b>	
<b>2004-2005</b>	
Dépenses totales réelles	<b>1 646</b>
<b>Plus : Services reçus à titre gracieux</b>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	<b>125</b>
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	<b>71</b>
<b>Total partiel</b>	<b>196</b>
<b>Moins : Recettes non disponibles</b>	<b>19</b>
<b>Coût net du programme pour 2004-2005</b>	<b>1 823</b>

## SECTION 3 – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

### 3.1 Aperçu

- **Mandat**
  - Apporter un soutien administratif aux groupes spéciaux et aux comités
  - Prêter assistance à la Commission de libre-échange de l'ALÉNA (voir les détails à l'annexe B).
  
- **Résultat stratégique**
  - Des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux extrêmement efficaces, impartiales et fondées sur des règles, qui sont destinées aux Canadiennes et aux Canadiens qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux exportateurs des pays de l'ALÉNA qui traitent avec le Canada (un aperçu des dispositions relatives au règlement des différends de l'ALÉNA est donné dans le site [http://www.nafta-sec-alena.org/DefaultSite/index\\_f.aspx?ArticleID=8](http://www.nafta-sec-alena.org/DefaultSite/index_f.aspx?ArticleID=8)).
  
- **Taille**
  - Dépenses réelles de l'exercice 2004-2005 = 1 646 000 \$
  - Nombre d'ETP = 13
  
- **Rôle**
  - Administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux en fournissant des services de greffe et en dispensant des conseils sur les règles de procédure, le Code de conduite et les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts qui s'appliquent aux groupes de spécialistes qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis.
  - Administrer les règlements de différends de concert avec la ou les autres sections nationales concernées, lorsqu'une décision rendue par les autorités chargées des enquêtes (Agence des services frontaliers du Canada et Tribunal canadien du commerce extérieur, au Canada par exemple) est portée en appel, et administrer également les différends entre États mettant en cause deux des parties à l'Accord ou les trois.

- **Liens hiérarchiques**
  - Rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la structure de responsabilité à la partie 3.7).

### **3.2 Qui sommes-nous ?**

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre établi par la Commission du libre-échange en vertu de l'article 2002 de l'ALÉNA. Il est constitué des sections nationales canadienne, étasunienne et mexicaine.

Il existait un organe administratif semblable, le Secrétariat binational, en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1994, conformément aux dispositions de l'ALÉNA obligeant les Parties à établir dans chaque pays un bureau permanent constituant une section nationale, le Secrétariat binational, formé des Sections nationales du Canada et des États-Unis, s'est divisé en ses deux composantes. Celles-ci sont devenues les Sections nationales canadienne et étasunienne de l'ALÉNA, lesquelles, avec l'ajout de la Section mexicaine, composent le Secrétariat de l'ALÉNA.

### **3.3 Où sommes-nous ?**

Les sections nationales, « miroirs » les unes des autres, ont leur siège à Ottawa, à Washington et à Mexico et elles sont dirigées chacune par une ou un secrétaire nommé par le gouvernement de leur pays respectif.

### **3.4 Comment sommes-nous organisés ?**

Chaque section tient un greffe de type judiciaire en ce qui concerne les procédures des groupes spéciaux et des comités. Les sections nationales concernées par les procédures administrent celles-ci en commun et se partagent de façon égale toutes les dépenses qui y sont liées. C'est pourquoi elles ont uniformisé le fonctionnement de leurs greffes respectifs, leurs pratiques comptables et la gestion de leurs documents. De plus, elles ont mis au point et administrent conjointement le Système intégré d'information du greffe et le site Internet trilatéral de l'ALÉNA, qui est hébergé par la Section canadienne. Donc, pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants étasunien et mexicain.

### **3.5 Rôles**

L'administration des dispositions relatives au règlement des différends prévues dans les accords désignés comporte, pour la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, d'assurer un soutien professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, et de coordonner tous les aspects administratifs et financiers du processus.

En plus de l'assistance qu'elle offre à l'appui du processus de règlement des différends, la Section canadienne facilite le fonctionnement des accords en fournissant des services d'information et des services professionnels. Certaines initiatives sont menées dans ce but : création d'un site Web, tenue d'une bibliothèque et d'un centre de référence, recherche et analyse des questions commerciales internationales et collaboration avec les autres sections nationales pour l'établissement de structures de gestion, de politiques et de procédures, par exemple.

### **3.6 Politiques sur les voyages**

#### **Autorisations spéciales de voyager**

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme aux Autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor.

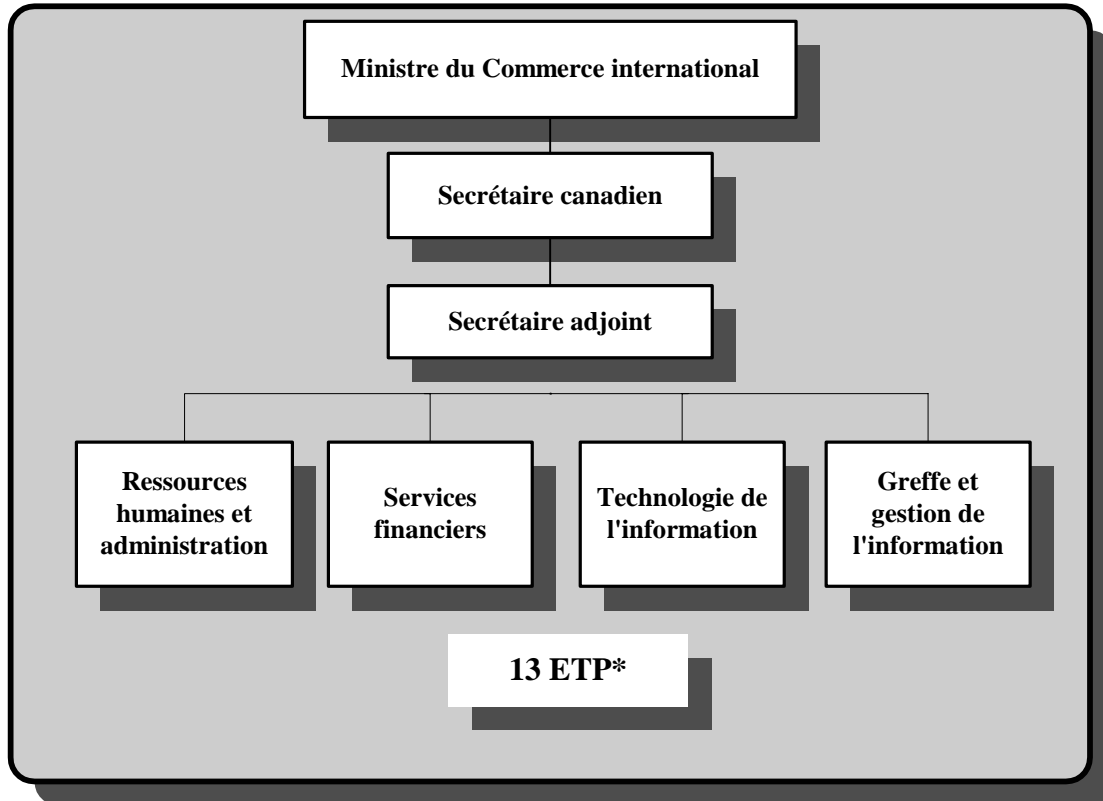
#### **Directive sur les voyages, les taux et les indemnités**

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA se conforme à la Directive sur les voyages, les taux et les indemnités du Secrétariat du Conseil du Trésor.

### **3.7 Tableau des responsabilités**

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul programme et un seul secteur d'activité. Sur le plan financier, elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la figure 1).

**Figure 1** *Structure organisationnelle de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA*



\* Équivalents temps plein (ETP) : Un équivalent temps plein est une unité de mesure des ressources humaines et fait référence à l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent. Les ETP ne sont pas soumis au contrôle du Conseil du Trésor mais sont inscrits dans la Partie III du Budget des dépenses pour justifier les besoins financiers consacrés au personnel.

## Principes directeurs

<i>Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et les autres accords bilatéraux pertinents, d'une manière qui assure l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus.
<i>Engagement à assurer la qualité du service</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit concernant l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et investir dans les technologies de l'avenir.
<i>Soutien aux parties prenantes</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend appuyer les parties prenantes au règlement des différends et leur fournir des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide.
<i>Transparence et responsabilité</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la responsabilité, tant à l'égard de la Commission du libre-échange que du public.
<i>Efficacité opérationnelle</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend diversifier les modes de prestation de ses services afin d'améliorer l'accès à l'information et l'échange d'informations et de perfectionner ses pratiques opérationnelles.
<i>Apprentissage continu</i>	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend avoir à son service des employés professionnels et motivés et leur offrir des perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu.

## **Mandat du Secrétariat de l'ALÉNA**

Le mandat du Secrétariat est énoncé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA :

*Le Secrétariat :*

- (a) *prêtera assistance à la Commission;*
- (b) *assurera un soutien administratif :*
  - (i) *aux groupes spéciaux et aux comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908; et*
  - (ii) *aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- (c) *selon les directives de la Commission :*
  - (i) *appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord; et*
  - (ii) *facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

Le mandat de la Section canadienne a été élargi en 1997 et de nouveau en 2002 de manière à englober l'administration des processus de règlement des différends convenus dans les accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange Canada-Israël ((ALÉCI),
- l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC) et
- l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR).

### **Les lois suivantes régissent le travail de la Section canadienne :**

- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *la Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili;*
- *la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*



## COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres renseignements utiles :

Secrétaire  
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne  
90, rue Sparks, pièce 705  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5B4  
Tél. : (613) 992-9388  
Télec. : (613) 992-9392  
Internet : [www.nafta-sec-alena.org](http://www.nafta-sec-alena.org)

Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne (au 15 août 2005) :

<b>François Raynauld, Ph.D.</b>	Secrétaire	(613) 992-9382
	Adjointe exécutive	(613) 992-9382
<b>Philippe Martineau</b>	Secrétaire adjoint	(613) 992-9383
<hr/> <hr/>		
<b>Feleke Bogale</b>	Greffier	(613) 992-9384
<b>Lucille Collard</b>	Conseillère juridique	(613) 944-1651
<b>Christine da Costa do Rego</b>	Analyste financière	(613) 992-9385
<b>Darryl Dass</b>	Gestionnaire des systèmes	(613) 947-9311
<b>Robert Lalonde</b>	Greffier adjoint	(613) 992-8325
<b>Collette Lavallée</b>	Adjointe administrative	(613) 992-9388
<b>Marie-France Meunier</b>	Agente, Gestion des documents et de l'information	(613) 992-2303
	Réceptionniste	(613) 992-9388
	Stagiaire en droit	(613) 992-5758

**\*\* Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org. (Ex. : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**